

FLASH CFTC CE n° 19 : Décembre 2015

Nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos familles, une très bonne et heureuse année 2016, dans votre vie professionnelle, les élus CFTC seront à vos cotés défendre vos droits, mais aussi dans votre vie personnelle qu'elle voit la réalisation de tous vos vœux.



• Information Consultation sur le projet d'accord NAO 2016



La CFTC sera pour la 2ème année consécutive la seule à signer l'accord de NAO 2016. C'est grâce à cette signature que seront **reconduites et sécurisées les avancées obtenues** pour les salariés les années précédentes : **Lundi de Pentecôte non travaillé, heures attribuées pour les femmes enceintes à compter du 5^{ème} mois de grossesse, pour la rentrée scolaire, prime d'ancienneté jusqu'à 23 ans, jour supplémentaire d'ancienneté pour 25 ans et 30 ans, attribution de CESU aux personnes en situation de handicap ou dont l'enfant ou le conjoint le sont, 6 ½ journées pour les personnes en situation de handicap pour rendez-vous médicaux, réservation de berceaux.**

La Direction a également confirmé reconduire l'enveloppe de **1,5% de la masse salariale aux augmentations au mérite, plus 0,4% qui seront affectés aux augmentations liées à l'ancienneté**. Seule nouveauté : le nombre de **jours pour enfant malade passe à 6 jours par an quel que soit l'âge de l'enfant**.

La CFTC avait soumis de nombreuses demandes : **augmentation générale des salaires de 3,5%, réévaluation du salaire minimum d'entreprise à hauteur de 2,5% au dessus du salaire conventionnel, augmentation des primes d'Incentive GSD et des AIA, réévaluation et homogénéisation de la prime de télétravail, augmentation de la valeur du ticket restaurant ou frais de plateau, extension jusqu'à 25 ans de la prime d'ancienneté** pour ne citer que les principales. Pour autant, et bien que notre déception soit immense de n'avoir pu obtenir satisfaction sur ces demandes, **nous assumons la signature de l'accord car refuser de signer c'est mettre à risque le MAINTIEN DES AVANTAGES ACQUIS** sur lesquels la Direction pourrait revenir sans cela. Nous poursuivrons nos efforts tout au long de l'année pour obtenir satisfaction sur les points qui doivent être révisés en 2016.

Elus présents au vote : 9 (dont 5 CFTC)

Favorables : 6 Abstentions : - Défavorables : 3

• Information Consultation sur le plan de formation 2015



Une nouvelle fois après 2013 et 2014, la Direction a présenté le bilan de réalisation du plan de formation 2015 en retard par rapport à son obligation légale (30 septembre). **Les élus CFTC ont souligné en outre que des informations importantes, notamment en lien avec le plan d'action GPEC, n'ont pas été présentées ou n'étaient pas suffisantes pour permettre aux élus de prononcer un « avis éclairé » lors de la consultation**. La Direction a contesté cette position, tout en admettant le retard et maintenu le vote que les élus proposaient de reporter. **Les élus CFTC ont dès lors refusé de rendre avis sur le bilan Formation 2015**.

Elus présents au vote : 9 (dont 5 CFTC)

Favorables : 3 Abstentions : 1 Défavorables : -

- **Information Consultation sur le Projet de plan Formation 2016**



La Direction a présenté **les grandes lignes de son plan 2016**, alors que **tous les arbitrages financiers ne sont pas encore finalisés, ni que les orientations stratégiques soient encore déclinées au niveau du marché**. La Direction a également confirmé l'ouverture d'une négociation sur un accord Formation début 2016, notamment du fait de la réforme de la formation professionnelle intervenue en 2015 qui a vu le remplacement du DIF par le CPF. Sur le projet de plan de formation 2016, comme sur le bilan 2015, les élus CFTC ont souligné que

de trop nombreux éléments restaient à préciser ou flous et ne leur permettaient pas de rendre un avis.

Elus présents au vote : 9 (dont 5 CFTC)

Favorables : 2 Abstentions : 1 Défavorables : -

- **Information Consultation sur projet d'Accord sur le calendrier de consultation Formation 2015**

Alors que de fait encore en 2015, **la Direction n'a pas rempli son obligation légale de consultation du CE sur le plan de formation professionnelle selon un calendrier précis défini par les textes**, la Direction soumet un projet d'accord entérinant le non-respect du calendrier légal. La réforme de la Formation Professionnelle supprime en 2016 les obligations de calendrier, qui devront être définies dans l'accord formation à négocier. **Les élus CFTC ont sur ce sujet aussi refusé d'émettre un avis. La CFTC ne signera pas cet accord**, et se réserve d'exercer son droit d'opposition sur l'accord qui revient à « valider » que la Direction ne respecte pas un élément important du Droit du Travail.

Pour rappel, les élus CFTC à la commission Formation sont Marie Thiveaud, sa secrétaire, Laurent Vicente et Jocelyne Vignon.

Elus présents au vote : 9 (dont 5 CFTC)

Favorables : 2 Abstentions : 1 Défavorables : -

- **Information sur le suivi de l'accord Handicap**



Comme prévu à l'accord Handicap, **le cabinet NAYAN a présenté son action en 2015 ainsi qu'un guide des dispositifs ouverts aux salariés en situation de handicap qui sera diffusé dès le début 2016**. Ce guide permet aussi **la sensibilisation de tous au handicap, visible ou invisible**, et met en avant la volonté et **les moyens mis en œuvre pour assurer le maintien dans l'emploi de nos collègues en situation de handicap**. Un bilan complet sera présenté au CE en Avril, et l'accord Handicap arrive à son échéance en décembre 2016.

- **Restitution sur le comité de pilotage GPEC**



La première réunion du comité de Pilotage de l'accord GPEC s'est tenue le 30 Novembre. **Ses travaux ont essentiellement portés sur la présentation de l'avancement du plan d'action lancé par la Direction depuis Avril 2015**, avant même la conclusion de l'accord en septembre 2015. **Les élus et représentants CFTC ont pour leur part également présenté lors du Comité leur compréhension**

du rôle du Comité, leurs attentes tant en terme d'information venant de la Direction mais aussi d'exprimer les remontées du terrain visant à améliorer et enrichir les dispositifs et initiatives dans le cadre de la GPEC. La Direction a pris note des propositions soumises par le Comité et doit les étudier, notamment les moyens et le calendrier de réunions du Comité. La Direction n'a pas été en mesure de présenter le budget à disposition, issu du Crédit Impôts Compétitivité Emploi (CICE) au titre de l'année 2014. **Le plan d'action 2016 sera présenté au CE en lien avec les orientations stratégiques de l'entreprise au 1er trimestre 2016**.

Pour rappel, l'élue CFTC au Comité de Pilotage GPEC est Marie Thiveaud.

**Prochain CE ordinaire :
20 & 21 janvier 2016**